



Demande supplémentaire pour les entrepreneurs accrédités qui travailleront 5 jours ou moins

- À remplir en deux exemplaires par l'entrepreneur
À signer par l'entrepreneur et l'agriculteur ou le transformateur
Envoyer un exemplaire à l'adresse ci-dessus dans les 24 heures suivant le début des travaux
Le non-respect de ces instructions constitue un délit, passible d'une amende, d'une peine de prison ou des deux
Les salaires payés ne peuvent pas être inférieurs à ceux promis lors du recrutement
Les frais facturés ne peuvent pas être supérieurs à ceux promis lors du recrutement

1. Nom complet et adresse du domicile permanent de l'entrepreneur

2. Nom et adresse de l'exploitation agricole ou de l'usine de transformation

3. Date à laquelle les ouvriers ont commencé à travailler dans cette exploitation ou usine de transformation

4. Énumérez les principales cultures, les travaux à effectuer et les salaires que les ouvriers recevront pour chaque type de travail sur chaque culture.

A. Principales cultures

B. Travaux à effectuer

C. Salaires des ouvriers par boisseau, par heure, etc.

S'il y a des cultures supplémentaires, utiliser l'autre côté.

5. Qui sera responsable du paiement des salaires ?

Le producteur ou le transformateur L'entrepreneur

6. Quand les salaires seront-ils payés ?

7. Les ouvriers seront-ils affectés dans un autre camp de travail agricole pour travailler dans cette exploitation agricole ou cette usine de transformation ?

Oui Non

Si « Oui », répondez aux questions 8 à 11.

8. Nom et adresse du nouveau camp

9. S'il y aura des frais dans ce camp, indiquez tous les frais ci-dessous.

Article

Montant et fréquence des frais.

Nom et titre de la personne qui effectue chaque prélèvement

10 A. Y aura-t-il un économat au camp ? Oui Non

10 B. Si « Oui », nom et adresse de l'opérateur de l'économat :

11 A. Les travailleurs seront-ils couverts par une assurance accidents de travail ?

Oui Non

11 B. Par une assurance responsabilité civile de l'agriculteur ?

Oui Non

12. Qui paie cette assurance ? Le producteur ou le transformateur L'entrepreneur

13. Qui paie la quote-part patronale de la sécurité sociale ? Le producteur ou le transformateur L'entrepreneur

Date : Signé : , Entrepreneur

Numéro d'accréditation de l'entrepreneur de travaux agricoles :

Je déclare sur l'honneur que les informations fournies ci-dessus sont vraies et exactes.

Date : Signé : , le producteur ou le transformateur

Ce formulaire doit être visiblement affiché à un endroit où tous les ouvriers agricoles peuvent le lire.
L'approbation de cette demande ne vous permet pas de contourner la loi sur le salaire minimum.